



# Le petit Kerlazien



## Sommaire :

Edito p 2

A la une P.2

Le conseil municipal P.4

Zoom : p 6

Ecole : p 9

Vie locale P.10

Agenda P.12

N° 114 | JUIN - JUILLET 2016

## Salle multi-activités - vestiaires et garderie

SALLE KERLAZ

**Zoom :** Congrès des  
Maire de France - p 6



**Ecole :** Spectacle de  
fin d'année - p 9



**Histoire et Patrimoine :**  
Epis de fêtage - p 12



## Sécurité publique

L'effondrement d'une partie d'un bâtiment inoccupé, route de l'école, a incité la mairie de Kerlaz à prendre un arrêté de péril imminent le 13 mai dernier pour garantir la sécurité publique.

Des barrières ont également été placées tout autour du lieu pour sécuriser la zone le long des façades qui représentent un danger.

Pour garantir la sécurité, le propriétaire doit procéder à l'étalement du mur restant, à la déconstruction d'une partie de la toiture restante et au déploiement d'un filet antichute d'ardoises le long des façades. Faute d'avoir exécuté ces mesures, la collectivité sera contrainte de les mettre en œuvre aux frais du propriétaire.

Par mesure de sécurité, les personnes ne doivent pas s'approcher de ce bâtiment.



# L'édito du Maire

« Une réunion publique a eu lieu le lundi 6 juin à 18 h à la mairie au cours de laquelle l'architecte Mme Garrigues a présenté l'esquisse de notre projet salle-vestiaires.

Le plan a séduit les personnes présentes à cette réunion. Maintenant, il faut l'accord des Bâtiments de France pour finaliser ce projet. Puis, lorsque le projet définitif sera adopté, le permis de construire sera déposé.

Autres réalisations futures : les subventions ont été accordées pour les travaux à l'église concernant les portes, le vitrail et la toiture qui devraient être réalisés cette année.

La charpente de l'école sera traitée cet

été. De plus, la classe des GS-CP-CE1 sera rénovée par les agents de la commune.

Après le succès du troc et puces et de la kermesse de l'école en juin, d'autres animations sont programmées cet été par le Comité des fêtes et l'association St Germain. Le marché estival attend également les Kerlaziens chaque vendredi.

En espérant que l'anti-cyclone des Açores continue de nous apporter du soleil, je vous souhaite de passer un excellent été.

A votre écoute. »

**Mithée Hernandez**

**Maire de Kerlaz**



## A la une

### Projet de salle multi-activités, vestiaires et garderie



Source : Image d'architecte - Agence ARCA - image non-définitive

La municipalité a initié un projet d'un bâtiment regroupant à la fois des salles multi-activités, une garderie et des vestiaires sportifs. Il sera situé au centre de la commune de Kerlaz entre l'école et le stade municipal.

Ce projet a été présenté aux Kerlaziens lors d'une réunion publique le 19 mai dernier par le cabinet d'architecte choisi

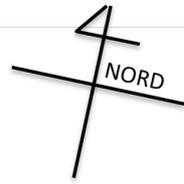
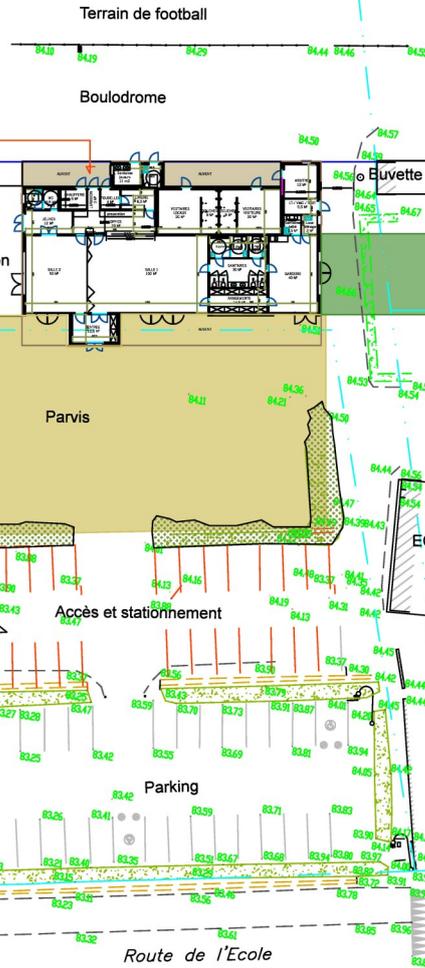
en commission d'appel d'offre : l'agence ARCA de Guipavas.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 777 000 € HT financé à 60 % par des subventions (Etat, Région, département, réserve parlementaire...).

Les plans sont en cours de validation. Le bâtiment devrait être inauguré durant le premier trimestre 2018.



# LE PROJET GLOBAL



Les vestiaires et sanitaires de foot au Nord sont en accès direct depuis le boulodrome et le stade. Ils sont protégés du vent par le bâtiment et de la pluie par un auvent en bois qui limite la boue dans les douches et les vestiaires.

La livraison de l'office se fait par le Nord. De même la zone poubelle positionnée au Nord évite les désagréments liés aux odeurs sur la façade principale. L'entrée au Sud est protégée par un SAS. Ouverture des salles au Sud vers le nouvel espace public / parvis. Possibilité de positionner un barnum.

Une nouvelle zone de parking est créée en accès direct depuis l'accès existant vers l'école. Le talus est déplacé pour séparer le parvis du parking.

La garderie / TAP est positionnée en accès direct depuis l'école. Il faut éviter de passer par l'espace public pour limiter les obligations en personnel renforcé pour les déplacements extérieurs.

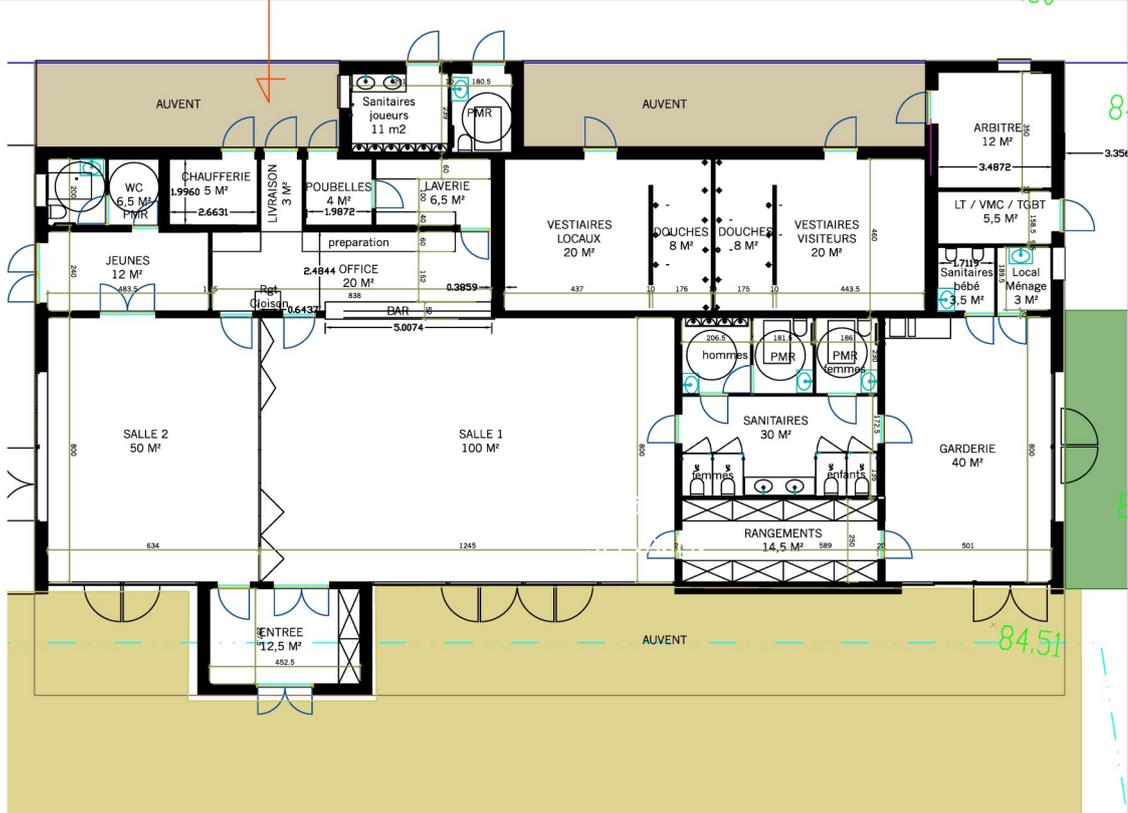


# PHASE ESQUISSE

Les salles sont redécoupables par une cloison mobile acoustique. Le foyer des jeunes communique avec la salle 2. Un sanitaire complémentaire est créé pour être utilisé soit par la salle 2 soit par le local jeune, lors de la fermeture de la salle 1.

La garderie peut utiliser le rangement mis en commun avec la salle 1. Le TAP peut communiquer avec la salle 1 par le couloir des sanitaires.

Des sanitaires pour les moins de 6 ans sont créés dans la garderie.





# Le Conseil municipal

## Conseil municipal du 29 avril 2016

### Délibération 2016-25 : Tirage au sort des jurés d'assises pour 2017 avec la commune de Locronan

En présence de M. Le Maire de Locronan, Madame La Maire propose que, conformément à l'article 26 du Code de Procédure Pénale, le tirage au sort se fasse à partir de la liste électorale. Il est rappelé que ne peuvent être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2017 (nées avant le 1er janvier 1995). Selon l'article 258 du même Code, sont dispensées des fonctions de juré les personnes âgées de plus de 70 ans (nées avant le 1er janvier 1947).

Cette année un nom a été déterminé pour Kerlaz et deux noms pour Locronan.

### Délibération 2016-26 : Achat d'une camionnette pour le service technique

Le remplacement de l'actuelle camionnette des services techniques est prévu au budget 2016. Son caractère vétuste rend urgent son remplacement.

Le conseil municipal, autorise Madame La Maire à procéder à l'achat d'une camionnette, qui comportera une publicité « Commune de Kerlaz », pour un montant maximum inscrit au budget primitif 2016

**Vote : Unanimité**

### Délibération 2016-27 : Décision modificative n°1 au budget communal

Les honoraires qui seront payés pour le projet de salle multi-activités peuvent être inclus dans deux comptes distincts dans la section d'investissement :

compte 23 si les travaux commencent en 2016

compte 2031 dans le cas contraire

Les travaux ne commençant pas avant le début de l'année prochaine, il convient d'inscrire les honoraires de l'année 2016 au compte 2031. Au budget primitif 2016, les honoraires sont compris dans le coût global du projet au compte 21318.

La nouvelle ventilation sera donc la suivante :

Compte 21318 (chapitre 21) : - Avant DM : 973 700 €

Après DM : 885 700 €

Compte 2031 (chapitre 20) :- Avant DM : 0 €

Après DM : 88 000 €

Pour information, les 88 000 € TTC correspondent aux dépenses suivantes :

43 200 € d'honoraires pour le cabinet d'architectes ARCA

16 800 € au titre de l'étude bâtiment passif

17 490 € d'honoraires au cabinet VERIFICA

10 510 € en honoraires divers

**Vote : Unanimité**

### Délibération 2016-28 : Avis sur le projet territorial

Dans un courrier du 21 avril 2016, Monsieur Le Préfet du Finistère fait part à Madame La Maire d'une possibilité de changement d'arrondissement pour la commune de Kerlaz. En effet, la commune de Kerlaz est membre de la Communauté de communes de Douarnenez Communauté et, depuis 2015, rattachée au canton de Douarnenez en restant dans le ressort territorial de l'arrondissement de Châteaulin et non celui de Quimper. Un avis est donc demandé au Conseil Municipal concernant la modification possible de la limite de ces deux arrondissements afin que la commune de Kerlaz puisse relever de l'arrondissement chef-lieu de Quimper. Ceci afin de conserver une cohérence territoriale des différents périmètres.

Si cette hypothèse venait à être confirmée, une telle modification serait ultérieurement formalisée par un arrêté de préfet de région après consultation du conseil départemental. La conséquence pour la commune de Kerlaz serait de relever des services de la préfecture de Quimper et non plus de ceux de la sous-préfecture de Châteaulin.

La projection quant à la vérification ou non de cette hypothèse est janvier 2017.

**Vote : 9 avis favorables, 2 abstentions et 1 avis défavorable**

### Délibération 2016-29 : Prêt auprès de la CAF

Madame La Maire informe les élus que sur proposition favorable de la commission des Finances et suite au vote de cette recette d'investissement au budget primitif 2016, elle souhaite souscrire un emprunt auprès de la CAF à taux 0. Il est rappelé que ce prêt sera remboursable sur 10 ans à raison de

10 000€ par an et qu'il servira à financer la salle multi-activités.

**Vote : Unanimité**

### **Délibération 2016-30 : Manifestation estivale**

Madame La Maire informe les élus que sur proposition de la commission Commerce et Vie Locale, il sera possible d'instaurer une manifestation estivale hebdomadaire de vente par des commerçants habilités, de leurs produits ou fabrication. Comme l'an passé, cette manifestation se déroulera tous les vendredis de 17 heures à 20 heures sur la placette devant la mairie à compter du 20 mai jusqu'à septembre inclus.

Pour participer à l'événement, les exposants devront fournir :

- Un courrier de demande dont un modèle pourra être fourni
- Une attestation d'assurance professionnelle
- Un extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés de moins de 3 mois ou un justificatif autorisant une activité commerciale ambulante de moins de 3 mois, ou équivalent.
- Copie d'une pièce d'identité

Une autorisation leur sera alors octroyée par Madame La Maire. Madame La Maire propose que le droit de place soit nul pour 2016.

**Vote : Unanimité**

### **Délibération 2016-31 : Demande de subvention auprès de l'ADEME**

Le projet de salle multi-activités a évolué et il a été fait le choix, approuvé en commission, d'opter pour un bâtiment passif. Un bâtiment passif est : « une construction à très basse consommation dont la grande majorité des besoins en chauffage est comblée par les apports solaires et les apports internes, ce qui permet de se passer d'un système de chauffage conventionnel. »

Madame Garrigues, architecte du projet, a chiffré l'étude pour le bâtiment passif à 14 000€ HT. Cette étude peut être subventionnée à hauteur de 70% par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie soit un montant maximal de 9800€ de subvention.

Une demande de subvention doit donc être formulée auprès de cet établissement public.

**Vote : Unanimité**

---

## **Conseil municipal du 9 juin 2016**

### **Délibération 2016-32 : Avenant au Projet Educatif Territorial**

Le Projet Educatif Territorial a été adopté le 12 juin 2014 pour une durée d'un an.

Par délibération du 17 mars, il a été proposé de modifier les dates du calendrier des Temps d'Activités périscolaires qui sont proposés depuis la rentrée 2015 le jeudi et vendredi après-midi. Par délibération du 5 juin 2015, le PEDT a été prorogé pour une durée d'un an.

Le Conseil est invité à se prononcer sur la prorogation de ce PEDT pour la durée d'un an.

Il convient également, suite au départ de Madame Annick LE CORRE de remplacer le responsable administratif du PEDT. Il vous est proposé de nommer M. Alexandre WIEMANN, actuel secrétaire de mairie.

**Vote : Unanimité**

### **Délibération 2016-33 : Avenant Mervent : initiation au breton à l'école**

Par délibération du Conseil municipal du 15 novembre 2013, la commune de Kerlaz et le Conseil départemental du Finistère sont partenaires pour le financement de l'initiation à la langue bretonne à l'école publique pour la période 2013-2016. L'actuelle convention arrive à échéance à la fin de la présente année scolaire.

Dans l'attente de l'adoption du schéma linguistique départemental prévue en octobre 2016, il est proposé une nouvelle convention d'une durée d'un an, correspondant à la prochaine année scolaire 2016-2017, sur la base de deux heures hebdomadaires d'interventions. Pour l'année scolaire 2015-2016 la participation de la commune était de 1 188 €, après déduction de la participation de la Région

**Vote : Unanimité**

## Délibération 2016-34 : Rapport annuel du délégataire 2015 pour le service Eau

Madame La Maire rend compte à l'assemblée de l'aspect financier et technique du service public d'Eau potable et l'invite à approuver le rapport.

	2014	2015	Variation N/N-1
<b>Données techniques</b>			
Nombre de stations de production	0	0	-
Nombre d'ouvrages de stockage	0	0	-
Linéaire de conduites (en ml)	33 849	33 849	0 %
<b>Données clientèles</b>			
Nombre de clients	414	417	1 %
Volumes consommés hors VEG (en m3)	46 385	47 030	1 %
<b>Indicateurs quantitatifs</b>			
Volumes produits (en m3)	0	0	-
Volumes exportés (en m3)	0	0	-
Volumes importés (en m3)	57 276	55 199	-4 %
Volumes mis en distribution (en m3) sur l'année civile	57 276	55 199	-4 %
Volumes mis en distribution (en m3) calculés sur la période de relève des compteurs	53 193	54 533	3 %
Consommation moyenne par client	112	112	0 %
Nombre total de branchements en service	416	418	0 %
Dont branchements en plomb	0	0	-
Dont branchements neufs	2	3	50 %
Dont branchements en plomb renouvelés	0	0	-
Nombre de compteurs	415	418	1 %
Dont compteurs renouvelés	9	12	33 %
Soit % du parc compteur	2,17 %	2,87 %	32 %
Rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du Maire »)	88,2%	87,2%	-1,0
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j)	0,55	0,57	3,64 %
<b>Indicateurs qualitatifs (hors eau brute) - 2015</b>			
Nombre d'échantillons contrôlés sanitaire ARS	7	7	100,0 %
Dont analyses physico-chimiques	7	7	100,0 %
Dont analyses bactériologiques	6	6	100,0 %

Les principales informations à retenir de ce rapport sont la légère baisse du rendement de l'eau (-1% par rapport à 2014), une augmentation du nombre de clients (+3 par rapport à 2014) et du volume consommé (+1% par rapport à 2014).

La SAUR avance trois préconisations pour optimiser la qualité du service :

Supprimer les conduites en terrain privé. Un devis a été proposé en 2013 à cet effet pour la conduite route de Douarnenez et de Locronan.

Installer des stabilisateurs de pression afin de protéger le réseau et éviter les fuites

Amélioration de la qualité de l'eau tout au long et en bout de réseau grâce à la réalisation d'un poste de désinfection (chloration) au niveau du comptage d'entrée.

**Vote : Unanimité**

## Délibération 2016-35 : Rapport annuel du délégataire 2015 pour le service Assainissement

Madame La Maire rend compte à l'assemblée de l'aspect financier et technique du service public d'assainissement collectif et l'invite à approuver le rapport.

	2014	2015	Variation N/N-1
<b>Données techniques</b>			
Nombre de stations d'épuration	1	1	0,00 %
Nombre de postes de relèvement	1	1	0,00 %
Linéaire de conduites Eaux Usées (en ml)	4 877	4 877	0,00 %
Capacité épuratoire existante (en Eq.hab)	450	450	0,00 %
<b>Données clientèles</b>			
Nombre de clients facturés	157	159	1,27 %
Volumes assujettis à l'assainissement (en m3) après application des coefficients correcteurs	11 645	10 950	-5,97 %

Les faits les plus notables sur l'année 2015 sont l'augmentation du nombre de clients facturés par rapport à l'année 2014 (+2 clients). On peut également noter une baisse de 5.97% des volumes assujettis à l'assainissement. (de 11 645 m3 à 10 950 m3)

La SAUR avance deux préconisations pour optimiser la qualité du service :

Sur la station :

Suite aux dégradations constatées sur les brosses de la vis à déchets par la présence de cailloux dans les effluents et de dépotages récurrents, il serait souhaitable de mettre en place un piège à cailloux (regard avec décantation ou adaptation du canal d'entrée).

Sur le réseau :

Afin de réduire les eaux parasites de captage, le contrôle des branchements sera à prévoir sur la commune. Une étude du comportement du réseau en temps de pluie pourra permettre de prioriser les secteurs.

**Vote : Unanimité**



## Congrès des Maires de France - Intervention de la Maire de Kerlaz



**D**u 31 mai au 2 juin 2016 se déroulait à la Porte de Versailles le Congrès des Maires de France. Ce congrès prévu en novembre 2015 avait été reporté en raison des dramatiques attentats qui ont endeuillé le pays.

A cette occasion, Mithée Hernandez, Maire de Kerlaz, a été invitée à participer à l'atelier : « Les communes

face aux défis des migrations ». Son intervention à la tribune a permis d'apporter un témoignage sur la manière dont se déroulait le séjour des réfugiés accueillis à l'IME de Kerlaz. C'est donc devant une assemblée de 400 élus environ et sous l'autorité de M. Le Ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, qu'elle a pris la parole.

Après une présentation de la commune, elle a expliqué pourquoi Kerlaz était devenu un centre

d'accueil et d'orientation pour les réfugiés. Puis elle a expliqué les modalités d'accueil et d'encadrement des réfugiés, la préparation de leur dossier jusqu'à l'orientation dans des centres d'accueil pour demandeurs d'asile. Elle a également évoqué l'arrivée des 18 migrants le 26 mai dernier.

## Le point sur le Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) de Kerlaz



accompagner administrativement et socialement des personnes migrantes en provenance de Calais ou Dunkerque. L'accueil en CAO implique donc que ces personnes aient fait le choix de renoncer à partir en Angleterre et de déposer une demande d'asile en France.



La Fondation finance également le volet alimentaire avec la mise en œuvre d'un approvisionnement deux fois par semaine sur le site de Kerlaz pour les résidents.

La fondation gère l'accompagnement social. Les démarches liées à la demande d'asile/identification des personnes accueillies consistent en :

### Que sont devenus les 4 précédents réfugiés ?

6 personnes ont été accueillies le 25/03/2016 au Centre d'accueil et d'Orientation de Kerlaz :

- 2 hommes de nationalité soudanaise ont été orientés vers différents centres d'accueil situés en région Bretagne .
- 4 hommes originaires du Koweït ont quitté le CAO le 11/04/2016.

- entretiens individuels pour l'établissement de l'état civil des personnes (Nom, Prénom, Etat civil, langue comprises etc.) ; fiche domiciliation
- réunion collective pour expliquer les missions et les objectifs du CAO
- constitution des dossiers Préfecture destinés au 1<sup>er</sup> dépôt d'une demande d'asile ; Organisation des rendez-vous en Préfecture de Région.
- entretiens individuels pour la Constitution des dossiers OFPRA

### 18 nouveaux réfugiés

18 hommes ont été accueillis dans la nuit du 25 au 26 mai au CAO de Kerlaz. 9 personnes sont de nationalité afghane, 7 personnes de nationalité irakienne et 2 personnes de nationalité iranienne.

Depuis leur arrivée, une personne a fait le choix de quitter le CAO, portant le nombre de personnes présentes actuellement sur le site de Kerlaz à 17 personnes.

L'ensemble des personnes accueillies sont en provenance de Calais ou Dunkerque.

Elle coordonne également les différents acteurs intervenants auprès des résidents (hôpital, médecins, bénévoles, Préfecture, Office Français de l'immigration et de l'Intégration, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides, Fournisseur des denrées alimentaires, Mairie de Kerlaz).

Elle constitue des dossiers CMU/CMUC.

### Le rôle de l'association championnet et de la Fondation Massé-Trévidy

L'Association Championnet est propriétaire du site de Kerlaz. Elle met à disposition l'établissement « La Clarté » pour l'accueil des résidents.



La Fondation Massé-Trévidy est missionnée par l'Etat pour accueillir, héberger et

L'accueil en CAO est temporaire. Les personnes sont accueillies, hébergées et accompagnées le temps d'entreprendre les premières démarches de demandes d'asile. Cela signifie que dès lors que les personnes passent au Guichet Unique (en Préfecture de Région) afin de déposer une demande d'asile, elles peuvent être orientées vers des Centres d'Accueil pour demandeurs d'asile situés soit en Région Bretagne soit, faute de place, dans une autre Région de France. La décision d'orientation vers les Centre d'accueil est sous la gestion et la

## Suppression de la cabine téléphonique du bourg



En 2017, il n'y aura plus aucune cabine téléphonique en France.

Suite à l'adoption d'un amendement par les sénateurs en 2015, prévu dans la loi Macron, les cabines téléphoniques seront toutes démantelées.

Ce service est devenu obsolète avec l'utilisation massive des téléphones portables, mais également trop coûteux pour l'État.

Ainsi la cabine téléphonique présente au bourg de Kerlaz va être retirée prochainement par les services d'Orange.

responsabilité de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration.

### Quel est leur quotidien ?

En dehors des démarches prioritaires relatives au dépôt d'une demande d'asile, les personnes accueillies vivent au quotidien au sein de l'Établissement « La Clarté » et organisent la vie en collectivité (préparation des repas, répartition des tâches ménagères entre les résidents), activité au sein de l'établissement (jeux de société ...).

L'activité bénévole et associative est très présente sur le site de Kerlaz et permet notamment de rompre l'isolement des personnes accueillies en leur proposant une présence et différentes activités culturelles ou sportives. Voici une liste des activités proposées aux résidents depuis l'ouverture du CAO :

- Mise en œuvre de cours de Français tous les jours sauf le week-end.
- Accompagnement de résidents à Douarnenez.

- Participation à des activités sur Kerlaz (football).
- Participation à l'activité de danse Bretonne et de chant choral sur Plomodiern.
- Accompagnement pour écouter de la musique Celtique sur Locronan.
- Participation à un atelier de réparation de vélo proposé par l'association Penn Rustin.
- Soirée crêpes pour accueillir et souhaiter la bienvenue aux nouveaux résidents.
- Promenade avec des résidents sur la côte.
- Echanges auprès d'élèves d'un lycée lors d'un cours d'Anglais.
- Dons et prêts matériels (vêtements, vélos etc.).

## Pratiques. Aide au passage à la TNT HD. Transport scolaire

### Aide au passage à la TNT HD



90 % des foyers recevant la télévision par une antenne râteau ont vécu le passage à la TNT HD sans difficultés (étude Médiamétrie) le 5 avril 2016.

Néanmoins, quelques téléspectateurs ont pu et peuvent encore connaître des difficultés de réception de la TNT. L'Etat a mis en place une aide à la réception versée par Agence nationale des fréquences (ANFR) et destinée à ces personnes, qui doivent adapter leur antenne râteau ou passer à un mode de réception alternatif (satellite, ADSL, fibre optique ou câble) pour rétablir la réception des chaînes.

Le montant maximal de l'aide (une seule par foyer fiscal) pour les résidences principales uniquement en réception exclusive hertzienne est de :

- 120 € pour une adaptation ou réorientation de leur antenne râteau,
- 250 € pour un changement de mode de réception.

Pour les habitations collectives, ce montant maximum est de 500 €.

Elle est accordée sans conditions de ressources, mais toutes les demandes d'aide doivent impérativement être justifiées par une attestation d'antenniste et la facture des travaux entrepris.

Plus d'infos sur le site [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr), à la rubrique " les aides de l'Etat ".

Les conseillers du centre d'appel de l'ANFR sont joignables au 0970 818 818 du lundi au vendredi de 8h à 19h (appel non surtaxé).

## Langue bretonne. Kerlaz dans la course.

Le jeudi 5 mai, la Redadeg, course-relais pour la langue bretonne est passée au Sud de la commune vers Le Juch. L'objectif de cet événement est de promouvoir la langue bretonne. A chaque kilomètre, un témoin contenant un message en breton est transmis au relayeur suivant symbolisant ainsi la transmission de la langue à travers les générations.



Cette année, la commune de Kerlaz avait, par délibération du Conseil municipal du 21/03/2016, acheté un kilomètre 100€ entre pont ar Yeurc'h et le bourg du Juch. C'est Maël Le Guen, conseiller municipal, qui a parcouru ce kilomètre.

Les kilomètres vendus permettent de récolter des fonds destinés à financer des projets liés à l'usage et à la transmission de la langue.

l'école de bénéficier d'une initiation à la langue bretonne à raison de deux heures hebdomadaires.



## Ecole

### Spectacle « musiques du monde »



**T**out au long de l'année les élèves de l'école de Kerlaz ont participé à des séances sur le thème des rythmes et musiques du monde (chants, danses, percussions corporelles), en lien avec le fil rouge de l'année (le tour du monde). Ces activités ont été menées en partenariat avec Gildas Drouilleau du centre des Arts de Douarnenez.

Cette année artistique s'est terminée par un spectacle et une rencontre avec les élèves du Juch à la salle des fêtes de Douarnenez le 9 juin. La représentation a été suivie d'un pique-nique à la Fontaine

Saint Germain de Kerlaz.

Les élèves ont de nouveau pu présenter ce spectacle devant leur famille lors de la kermesse de fin d'année du 18 juin.



## Marché de Kerlaz



Le marché de Kerlaz accueille 2 nouveaux commerçants : plats préparés (couscous, paëlla...), vêtements-textiles made in France.

Et toujours chaque vendredi de 17h à 20h, légumes bios, vins et liqueurs, pains, saucissons, confitures, viandes, fromages, pizza...

## Demande de carte d'identité

Les dossiers de demande sont à effectuer en mairie. Le délai est d'environ 15 jours.

Pièces à fournir pour les adultes :

- Copie intégrale de l'acte de naissance (de moins de 3 mois),
- 2 photos d'identité récentes (visage entre 32 et 36 mm),
- Justificatif de domicile (facture EDF, eau, téléphone... de moins de 3 mois),
- Ancienne carte d'identité (en cas de perte, 25 € seront facturés),
- Pour la mention veuve, fournir le certificat de décès,

Pour les jeunes adultes de plus de 20 ans, fournir un justificatif personnel (carte vitale, mutuelle, facture, bulletin de salaire...)

Pièces à fournir pour les mineurs :

- 2 photos d'identité récentes,
- Livret de famille des parents ou jugement de divorce,
- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois).



### Horaires

#### Mairie :

Lundi : 9h-12h30/14h-18h

Mardi : 9h-12h30

Mercredi : 9h-12h30/13h30-16h

Jeudi : 9h-12h30

Vendredi : 9h-12h30/13h30-16h

Samedi : 9h-12h (semaine impaire)

#### Bibliothèque :

Mercredi : 10h30-12h

14h-15h30

Vendredi : 18h-19h

Samedi : 14h-16h

#### Déchèterie de

#### Lannugat :

du lundi au samedi  
9h-12h et 14h-18h

### N° utiles

#### Urgences

15 : SAMU

17 : Police

18 : Pompiers

112 : Tous types

d'urgence, depuis tous les pays européens

114 : Numéro de signalement d'urgences de tous types pour les personnes déficientes auditives

115 : SAMU social (hébergement d'urgence)

119 : Enfance en danger

#### Utiles

Ecole de Kerlaz :

02 98 92 16 50

Pharmacie de garde : 32 37

ERDF : 09 72 67 50 29

SAUR urgence

02 77 62 40 09

### Trocs et puces du 12 juin

Comme chaque année, le troc et puces a été une réussite même si une baisse de fréquentation a été constatée (789 entrées contre 1000 l'an passé).

### Belle élan de solidarité

Lors de cette journée, l'association a proposé un panier garni (il fallait deviner

le poids) pour aider un joueur du club qui avait été accidenté. Le gagnant est M. Fernandez de Douarnenez. Le club de pétanque a aussi offert à ce joueur 50 €. Lors du tournoi interquartier du 5 juin, une quête avait permis de lui remettre également une petite somme pour l'aider dans ses dépenses dentaires.

## Comité des fêtes

### Pétanque pour tous

Le samedi 30 juillet, le comité des fêtes organise une après-midi pétanque pour tous à partir de 14h au stade municipal.

Pas besoin d'être en équipe, on peut venir seul. Ce n'est pas un concours. Il s'agit seulement de s'amuser et de passer un bon moment.

La participation est gratuite et une consommation vous sera proposée gracieusement.

Réservé aux Kerlaziens à partir de 7 ans.



### Sortie des bénévoles

Le 18 juin dernier le comité des fêtes a organisé sa traditionnelle sortie qui a lieu

tous les deux ans. Les 48 bénévoles sont partis en car dès 8h pour une visite de deux heures en bateau de l'aber Wrac'h et de l'aber Benoit par un temps magnifique. Dans ce superbe paysage, ils ont également pu admirer le manoir de Jane Birkin et observer une demi-douzaine de phoques.

Après un bon repas en fond d'aber, les participants ont visité la seule écloserie d'ormeaux d'Europe, ce qui a été l'occasion d'une dégustation

Après une halte à Plougerneau, les bénévoles se sont quittés avec un apéritif à la salle communale. Nombre d'entre eux ont poursuivi la soirée à la kermesse de l'école.

Rendez-vous dans 2 ans pour une autre destination !

### Jeux bretons

Le 14 août se tiendront les traditionnels jeux bretons de Kerlaz et les non moins traditionnels jambons grillés (organisation comité des fêtes et les chasseurs de Saint-Germain). Bienvenue à tous les bénévoles.

## APE. Kermesse de fin d'année

La kermesse de fin d'année organisée par l'association des parents d'élèves de l'école de Kerlaz est un moment important et attendu. Cette année, la paëlla a rencontré un joli succès.

Ce sont les enfants de l'école qui ont ouvert les festivités en présentant leur

spectacle construit et répété tout au long de l'année.

Ils ont ensuite pu faire le tour des différents stands (poney, pêche à la ligne, loto...).

# Association les Amis de Saint-Germain

## Plaque commémorative



La plaque commémorative des kerlaziens morts à la guerre 14-18 a été redorée à la feuille par Michel Francès, de Plonévez-Porzay, décorateur et restaurateur d'objets d'art religieux.

Merci aux généreux donateurs qui ont permis de faire réaliser cette restauration dont le coût total s'est élevé à 1 744 €.

## Fête du Patrimoine

Fête du Patrimoine le dimanche 17 juillet. Au programme :

- 11h : balade contée par Marie-Claude Tinelli ;
- 12h30 : repas de crêpes sous chapiteau sur la placette du bourg, avec musiques et danses bretonnes par le groupe Dalc'h mad de Pouldergat ;

- 16h : récital de chant lyrique à l'église donné par Anne-Laure Jain (Dvorak, Purcell, Mendelsohn, Bizet et Mozart).

Anne-Laure Jain est professionnelle du chant, elle sera accompagnée au piano. Chef de chœur, elle est aussi pianiste, chanteuse et comédienne. Depuis 25 ans, elle enseigne et anime régulièrement des chœurs parfois de plus de cent personnes.

## Ouverture de l'église

Ouvertures de l'église cet été : les mercredis et samedis de 16 à 18 heures, du 13 juillet au 14 septembre. Accueils assurés par les bénévoles des Amis de Saint Germain.

## Récital de trompette

Récital de trompette à l'église le mercredi 10 août à 20h30 par Jean-Jacques Petit "Trompette d'or" (libre participation).



## Animations jeunes

### Soirée jeunes du 1<sup>er</sup> juillet

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Kerlaz et l'ULAMIR du Goyen ont organisé pour les jeunes de la commune (entre 10 et 15 ans), une soirée, le vendredi 1<sup>er</sup> juillet.

Pour cette 1<sup>ère</sup> édition, 7 participants ont pratiqué le tir à l'arc, le billards hollandais... Ils ont ensuite participé à un apéritif (avec du soda !) avec les commerçants du marché. Puis un repas pizza leur a été offert à la salle communale.



Les jeunes présents se sont dits prêts à revenir l'année prochaine.

### Sortie bowling

Le CCAS participera également à une sortie bowling au mois de septembre qui sera organisée par le foyer des jeunes, avec l'ULAMIR.



# Histoire et patrimoine

## Les épis de faîtage



Eglise de Kerlaz

### Savez-vous ce que sont les épis de faîtage ?

**D**issimulés sur les toits, ils sont pourtant nombreux sur les bâtiments anciens comme les églises.

A l'origine, destinés à assurer l'étanchéité du mât de charpente, les épis sont devenus des éléments décoratifs et symboliques. Placés aux extrémités d'un faîtage de toiture, soit à la pointe, soit aux extrémités de la ligne de faite, ils peuvent être en terre-cuite, en bois, en métal, en pierre...

Ils étaient également la marque distinctive des constructions nobles et ornaient les tourelles des châteaux ou les hôtels nobles en ville.

Source : Christian Kulig, *Epis de faîtage*, éditions Anagrammes, juin 2009



### Contactez la rédaction

Pour transmettre une information, les dates de manifestations ou vos remarques, contactez-nous sur :

mairie.kerlaz@wanadoo.fr



Editeur : Mairie de Kerlaz

Directeur de la publication : Mithée Hernandez

Comité de rédaction : Mithée Hernandez, Jérôme Nourry, Florence Crom, Arnaud Metzger, Maël Le Guen, Alain Le Berre

Crédit photo : Gabriel Lozachmeur, Yvon hernandez, Jérôme Nourry.

Impression : Mairie de Kerlaz



## Agenda

<b>Pétanque loisir</b> - Stade de Kerlaz	<b>Les mardis - 14h30</b>
<b>Marché hebdomadaire</b> - place du presbytère	<b>Les vendredis de 17h à 20h</b>
<b>Fête du patrimoine</b> - place du presbytère	<b>Dimanche 17 juillet</b>
<b>Pétanque pour tous (gratuit)</b> - Stade de Kerlaz	<b>Samedi 30 juillet - 14h</b>
<b>Récital de trompette</b> - église de Kerlaz	<b>Mercredi 10 août - 20h30</b>
<b>Jeux bretons</b> - Stade de Kerlaz	<b>Dimanche 14 août - 11h</b>
<b>Ouverture de l'église</b> - du 13 juillet au 14 septembre	<b>Mercredis et samedis - 14h-16h</b>